



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TITE-DES-CAPS



**A V I S P U B L I C**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE:

**Appel d'offres – Vente de biens excédentaires**

Le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise la vente de biens excédentaires qui ne sont plus nécessaires pour la Municipalité, car ils ont été remplacés.

Les équipements sont les suivants :

No	Qté	Description	Endroit
1	1	Camion incendie de type unité d'urgence	Garage
		Ford CTV de l'année 2000, moteur diesel de 7.3 L, 364 000 km	municipal
		Inspection annuelle effectuée septembre 2017, transmission automatique	
		Pneus avant et arrière : Durango Radial XTR LT 225 / 75R16	
		Camion cube aménagé en unité d'urgence en 2006, boîte de 16 pieds avec nombreuses cases de rangements à l'intérieur	
		Plusieurs lumières sont laissées en place et devront être adaptées selon l'usage	
		Parfait pour atelier mobile pour entrepreneur, transport d'équipements, etc.	
2	1	Camion incendie de type citerne	Garage
		GMC Custom de luxe C70 de l'année 1979, moteur GM 427, 19 200 km	municipal
		Réservoir de 1 500 gallons avec chutes de 10 pouces	
		Inspection annuelle effectuée septembre 2017, transmission manuelle 5 vitesses	
		Pneus avant et arrière : Uniroyal 11.00 - 20	
		Plusieurs lumières sont laissées en place et devront être adaptées selon l'usage	
		Parfait pour épandage et/ou transport de liquide pour une Ville, un agriculteur, entrepreneur, etc.	

Tout intéressé à faire une offre pour l'achat de l'un de ces véhicules pourra prendre rendez-vous, en communiquant avec l'Hôtel de ville au 418-823-2239 sur les heures de bureau, afin de se présenter à l'endroit indiqué entre 7h30 et 12h00 et 13h00 à 16h30 les jours de la semaine pour y constater l'état des véhicules. Une fiche descriptive de chacun des véhicules avec photos est aussi disponible au bureau du Directeur général de la Municipalité.

Le Conseil municipal retiendra l'offre la plus élevée pour le même véhicule. Il se réserve également le droit de refuser toutes les offres de prix, sans dédommagement. Les véhicules seront vendus tels que vus et ne seront soumis à aucune garantie.

Tout intéressé à soumettre un prix devra le faire dans une enveloppe cachetée et identifiée « Offre d'achat pour (indiquez le véhicule visé) » avec à l'intérieur une offre claire et la remettre à l'Hôtel de ville avant 16h00, le 21 février 2018.

L'ouverture des offres et l'analyse se feront lors d'une rencontre de travail du Conseil municipal et l'acceptation d'une offre pourra être faite lors de la séance régulière du 5 mars 2018 à 20h00.

DONNÉ à Saint-Tite-des-Caps, ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2018.

Marc Lachance,  
Directeur général  
et Secrétaire-trésorier